



## **CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES**

**Séance du 11 juin 2024**

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 11 juin 2024.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale et susceptible de référendum

- **Adopté le préavis 15/2024 relatif au règlement des transports scolaires et délégué à la Municipalité la compétence pour la mise à jour annuelle des plans intégrés dans le règlement jusqu'à la fin de la législature 2021-2026.**

b) Décisions susceptibles de référendum

- **adopté le préavis 13/2024 relatif à l'acquisition de deux véhicules électriques pour le Service des travaux et environnement et la Conciergerie en remplacement des véhicules thermiques existants, en accordant à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.- TTC (cent vingt mille francs) ;**
- **adopté le préavis 14/2024 relatif à la construction et réhabilitation de collecteurs EC et EU, en accordant à la Municipalité un crédit d'études et de construction d'un montant de CHF 650'000.- (six cent cinquante mille francs) ;**
- **adopté le préavis 16/2024 relatif à la construction d'un bassin de rétention sur la parcelle n° 20219 (Lausanne) du Biopôle, en accordant à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 250'000.- (deux cent cinquante mille francs) ;**
- **adopté le préavis 17/2024 amendé relatif au réaménagement du chemin des Croisettes et de ses abords, en accordant à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 376'000.- TTC (trois cent septante six mille francs).**

c) Autres décisions

- **adopté le préavis 18/2024 relatif au rapport de gestion, incluant celui de la Commission de gestion et les réponses faites à cette dernière sur ses observations et questions, en accordant à la Municipalité ;**
- **accepté les comptes de la Municipalité arrêtés au 31 décembre 2023 ;**
- **accepté la réponse de la Municipalité au postulat de Morgan Bride, Conseiller communal, « Et si on remplaçait les feux d'artifice lors de manifestations ? » ;**
- **accepté la réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Fabienne Bride « Changement du nom du Chemin Marcel Regamey » ;**
- **refusé le préavis 19/2024 relatif aux comptes de la CISTEP arrêtés au 31 décembre 2023 ;**
- **pris en considération et transmis à la Municipalité pour réponse la pétition « Sauver l'espace vert de Florimont, non à un nouveau plan de construction » ;**
- **pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Julian Pidoux « Du sport jusqu'au bout de la nuit pour les jeunes Palinzards » ;**
- **pris en considération le postulat déposé par MM. les Conseillers communaux Julian Pidoux et Michael Mäder « Un forum des jeunes pour donner une voix citoyenne à la jeunesse palinzarde ».**

En outre, le Conseil communal a :

- assermenté trois nouveaux conseillers communaux, MM. Paul Habfast et Michael Bogomil Kohlbrenner (Verts) et M. Constant Pasquier (Vert'Libéral) ;
- élu M. Cyril Duruz en qualité de Président du Conseil communal 2024-2025 ;
- élu M. François Puricelli en qualité de 1<sup>ère</sup> vice-président et M. Esteem Okoro en qualité de 2<sup>ème</sup> vice-président ;
- élu MM. Philippe Koch et Bernard Thonney en qualité de scrutateurs ;
- élu MM. Pierre Borel et Patrick Eerdmans en qualité de scrutateurs suppléants ;
- élu Mmes Fabienne Bride, Fanny Burki, Anne-Marie Fischer, Fabienne Guignard, Brigitte Guex, Vânia Luis Francisco et Laoreta Halili ainsi que MM. Georges Auberson et Stéphane Bruneau en qualité de membres de la Commission de gestion 2024 ;
- élu Mmes Manon Reist, Christine Von Siebenthal ainsi que MM. Michael Bogomil Kohlbrenner et Yves Morcaut, en qualité de membres suppléants de la Commission de gestion 2024 ;
- élu MM. Richard Golay et Paul Habfast en qualité de membres de la commission des finances ;
- élu M. Erich Dürst en qualité de membre de la commission d'urbanisme et des constructions ;
- élu Mme Laoreta Halili en qualité de membre suppléant de la commission des pétitions ;
- élu M. Michael Bogomil Kohlbrenner en qualité de délégué au comité de l'Association de l'Accueil de l'Enfance d'Épalinges (AAEE) ;
- entendu le vœu de la commission ad hoc, dans le cadre de la réponse de la Municipalité au postulat de Morgan Bride, Conseiller communal, « Et si on remplaçait les feux d'artifice lors de manifestations ? » demandant qu'un sondage soit fait auprès de la population après la première fête sans feu d'artifices, avec des questions ouvertes ainsi qu'une transition douce avec des feux en alternance bisannuelle, avec diminution du temps de tir (5-10 minutes et plus 15) et solutions plus écologiques ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Michael Mäder, dans le cadre de la réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Fabienne Bride « Changement du nom du Chemin Marcel Regamey » que la Municipalité étudie la mise en place d'un panneau historique explicatif à l'entrée du Chemin qui explique/contextualise le parcours de vie de Marcel Regamey ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Cyril Duruz, dans le cadre de la demande d'adoption du règlement des transports scolaires que la Municipalité collabore avec l'école afin que les zones d'enclassement soient plus proches, qu'elles tiennent compte de la route de Berne qui est difficilement franchissable pour un jeune écolier et qu'elle propose qu'un point de collecte pour les enfants puisse être créé pour les écoliers habitants loin des écoles ;
- entendu le vœu de la commission ad hoc, dans le cadre du réaménagement du chemin des Croisettes et de ses abords, de pouvoir consulter l'avancée des préparatifs à l'étape SIA 32 (projet de l'ouvrage), voire à la phase SIA 31 (avant-projet) ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel, sur le même sujet, qu'une consultation citoyenne puisse être organisée par la Municipalité durant l'élaboration du projet et que la CUC puisse être informée des remarques citoyennes retenues dans le but de respecter les indications du chapitre 6.3 du PDL « Les Croisettes » ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Julian Pidoux demandant à la Municipalité qu'elle puisse fournir les grilles d'occupation des salles de sport et ce qui reste de libre les samedis, dimanches et soirées. Ceci de manière à avoir une visibilité complète sur les plages horaires actuellement utilisées et mises à disposition des clubs sportifs.

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au Greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale (voir les articles 162 et 163 de la loi sur l'exercice des droits politiques LEDP), la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage au pilier public ou la publication de la décision. Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Si la demande de référendum satisfait aux exigences ci-dessus, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt, autorise la récolte des signatures, scelle la liste et informe le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum sont affichés au pilier public.

Les listes de signatures doivent être déposées au Greffe municipal dans les trente jours qui suivent l'affichage au pilier public, signées par 15% du corps électoral de la commune. Si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (article 134 alinéa 2 et 3 LEDP par analogie).

Pour les objets susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle, les délais après affichage au pilier public ou publication de la décision sont de 20 jours (article 5 alinéa 2 et 3 de la loi sur la juridiction constitutionnelle LJC).

Épalinges, le 13 juin 2024

La Présidente :

La Secrétaire :

Anne-Marie Fischer

Fabienne Gheza